

Baisse de la CSG : Olivier Dussopt apporte des précisions sur les retraités concernés

Les couples de retraités ayant un revenu fiscal de référence inférieur à 34.600 euros seront concernés par l'annulation de la hausse de la CSG, annoncée par Emmanuel Macron.

Trois jours après les annonces d'Emmanuel Macron pour répondre à la crise des gilets jaunes, beaucoup de flou persiste. Lors de questions d'actualité au gouvernement du Sénat, ce jeudi, le secrétaire d'État auprès du ministre des Comptes public, Olivier Dussopt, a apporté des précisions utiles.

Il a d'abord souligné que « la prime d'activité, qui a été évoquée comme un des moyens d'augmenter le revenu des salariés au niveau du Smic, est accessible tant pour les salariés du secteur privé, qu'aux salariés du secteur public ». Même chose pour « la défiscalisation des heures supplémentaires ».

Concernant la CSG, seront « exonérés les retraités qui ont une retraite inférieure à 2.000 euros net par mois. Ça concerne 3,7 millions de retraités. La moitié des retraités qui ont vu leur CSG augmenter en 2018 verront leur augmentation annulée au cours de l'année 2019 ».

Précision supplémentaire : « Ça concerne les retraités dont le revenu fiscal de référence est inférieur à 22.580 euros par an pour une personne seule. Et lorsque ces personnes vivent en couple ou en foyer fiscaux de deux personnes ou plus, nous maintenons les règles de calcul au niveau du foyer, soit pour un couple 34.600 euros ».

« Toujours pour une personne seule, les retraités qui ont un revenu fiscal

de référence inférieur à 14.548 euros par an continueront de bénéficier du taux minoré de 3,8%. Ces mesures s'ajoutent à celles annoncées par le Premier ministre qui consistent à conditionner le changement de tranche d'assujettissement au fait d'avoir franchi le seuil deux années consécutives. Si les modalités techniques de mise en œuvre de ce retour à un taux de 6,6% nous empêchent de les traduire au mois de janvier, nous veillerons à ce que ce soit rétroactif, quel que soit le moment de l'année ou ce sera mis en œuvre » ajoute Olivier Dussopt. C'est précis, mais pas sûr que ce soit plus clair pour tout le monde.